

Vice-rectorat à la vie académique
Service de soutien académique

Guide de référence

Création d'un programme d'études

SECTION 2.3 : L'analyse des besoins

Juillet 2016

Version 0.6

2.3 L'analyse des besoins

Note importante concernant l'évaluation externe des projets de programmes (analyse effectuée à l'UQ en 2011)

En introduction à cette section, rappelons que les programmes de grade (baccalauréat, maîtrise, doctorat) sont évalués à l'extérieur de l'Université par la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du BCI et par le Comité des programmes universitaires (CPU) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ou par le CAPFE dans le cas des programmes d'enseignement (revoir au besoin le point 1.3.1 du présent document à ce sujet). Le siège social de l'Université du Québec a analysé 46 projets de programme présentés par ses constituantes à ces instances entre 2000 et 2010. Selon les résultats publiés en octobre 2012, cinq ont été refusés par la CEP, les 41 autres ont reçu un avis favorable tout en étant soumis à une moyenne de 7 conditions et suggestions. On assiste par ailleurs à une augmentation des exigences de la CEP depuis 2007. La CEP se prononce essentiellement sur la qualité du programme, soit son contenu (pertinence scientifique) et sa gestion académique. Le CPU, un comité consultatif du ministre, examine l'opportunité (de financer) les projets. Il analyse particulièrement la pertinence socioéconomique ou socioculturelle du programme, sa pertinence systémique et sa pertinence institutionnelle. Il concentre également son attention sur les réponses données par les promoteurs aux questions posées (complément d'information) par la CEP relativement au projet de programme. Depuis peu, le CPU du MEES va jusqu'à demander à son tour un complément d'information (17 projets sur 44). On assiste donc à une augmentation des exigences de la part du CPU également. Cela coïncide avec le renouvellement complet des membres universitaires de ce comité. Dans 49% des cas, les questions concernent les réponses données à la CEP suite à une demande de complément d'information (sur l'intitulé du programme, les objectifs de formation, les conditions d'admission, la structure du programme, ainsi que les ressources accordées au programme.). Dans 32% des cas, les questions concernent l'opportunité du programme, principalement socioéconomique ou socioculturelle. On est de plus en plus exigeant quant au calcul utilisé (méthode) pour établir la prévision de l'effectif étudiant. On est également exigeant quant à la démonstration des besoins en main d'œuvre du milieu pour les futurs diplômés du programme, particulièrement pour les programmes professionnels. L'originalité du programme doit être bien mise en évidence dans la pertinence systémique. Les promoteurs doivent faire la démonstration de la disponibilité des ressources nécessaires à l'Université pour offrir le programme et assurer que le programme qu'ils soumettent ne cannibalisera pas d'autres programmes de leur université (pertinence institutionnelle). Le CPU soulève par ailleurs de nouvelles questions concernant les prévisions budgétaires du

*programme (revenus et dépenses anticipés, par exemple, pour les trois premières années du programme), d'où la nécessité d'établir le plus réalistement la prévision de l'effectif étudiant tout en tenant compte du taux de déperdition du programme. La totalité des projets présentés par les constituantes de l'UQ ont malgré tout reçu une autorisation de financement. **La démonstration de la pertinence du programme reste toutefois à faire avec la plus grande parcimonie.***

Analyse des avis émis par la CEP entre mars 2010 et octobre 2015 - UQ octobre 2015

Pour la période 2010-2015, une nouvelle analyse des avis émis par la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du BCI a été réalisée par la Direction des études et de la recherche de l'Université du Québec. Celle-ci s'inscrit en continuité avec l'analyse exhaustive réalisée en 2011 sur l'ensemble des projets soumis à la CEP par l'Université du Québec entre 2000 et 2010.

Les éléments abordés dans cette analyse sont le nombre et la nature des recommandations émises par la CEP (conditions et suggestions), ainsi que les liens entre ces recommandations et les avis des experts sollicités concernant les projets de programme soumis à l'évaluation complète (donc les projets de nouveau programme de grade). Pour la période 2010-2015, 11 dossiers analysés ont mené à 63 conditions émises par la CEP, soit une moyenne de 5,7 conditions par dossier. Tout comme pour l'analyse effectuée en 2011, on constate que les questions posées par la CEP balisent relativement bien les zones de préoccupations qui feront l'objet de conditions par la suite.

*Le graphique 3 de l'analyse présente les liens entre les **conditions contenues dans les avis de la CEP** et les **questions posées aux établissements dans les demandes de complément d'information**. On constate que près du tiers (31%) des conditions contenues dans les avis de la CEP et des questions posées aux établissements dans les demandes de complément d'information concernaient les activités du programme (retrait, ajout, modification, contenu, stage, modalités pédagogiques, essai, mémoire, thèse), 21% concernaient le cadre réglementaire (grade, orientation, objectifs et structure du programme, gestion du programme, intitulé du programme) et 19% la gestion des études (conditions d'admission, règles de cheminement, encadrement, évaluation).*

Depuis la première analyse en 2011, la proportion des **conditions émises par la CEP** pour chaque catégorie a changé (graphique 2). Si l'on observe un maintien des préoccupations concernant les ressources professorales mises à la disposition des programmes (18%), une part plus grande des conditions porte sur les activités pédagogiques (de 22% à 35%) et le cadre réglementaire des programmes (de 16% à 29%). Les éléments liés aux ressources matérielles (de 14% à 5%) ainsi qu'aux modalités de gestion des études (de 24% à 15%) apparaissent moins problématiques. En observant les informations selon le domaine d'études (graphique 7), on constate que le nombre de conditions en lien avec les activités est plus important en « sciences humaines et sociales » (10 conditions), ainsi qu'en « arts et lettres » (6 conditions), que dans les autres disciplines (2 conditions). Le cadre réglementaire constitue un objet de conditions à part égale dans chaque discipline (5 conditions), sauf en sciences de la gestion (2 conditions). La gestion des études fait l'objet de 4 conditions en SHS, 2 en arts et sciences de la gestion.

Une analyse de la formulation de **chaque condition émise dans les avis** a été effectuée pour mieux saisir **l'utilisation que fait la CEP des conditions et suggestions formulées par les experts** (graphiques 9 et 10). Elle nous permet de constater qu'une part importante de ces conditions, soit près de 75 %, sont retenues par la CEP et deviennent des conditions dans l'avis final de la CEP. Dans le même temps, 21 % des conditions ne sont pas retenues. Le résiduel comprend les conditions émises par les experts, que l'on retrouve dans les avis sous forme de suggestions (5%). Par ailleurs, 31% des suggestions des experts deviennent des conditions. Cette situation marque une influence plus grande des experts en comparaison avec la période 2000-2010, alors que seulement 58 % des conditions émises par les experts étaient retenues alors par la CEP. Une observation du sort réservé aux suggestions formulées par les experts montre cependant que 61,5% d'entre elles ne sont pas relayées par la CEP, car on constate que plusieurs d'entre elles pourraient difficilement être opérationnalisées.

L'analyse permet de conclure (graphique 8) que la CEP accorde davantage d'importance que les experts aux activités, au cadre réglementaire et à la gestion des études (78% vs 68%) et les experts accordent davantage d'importance que la CEP aux ressources d'enseignement et aux ressources matérielles (30% vs 22%).

On constate enfin que si près de la moitié des conditions formulées dans les avis de la CEP est en lien direct avec soit au moins une condition ou deux suggestions des experts, 17 % d'entre elles sont liées à une seule suggestion formulée par un expert et 33 % sont inédites, soit 21 des 63 conditions émises pour la période (gra-

phique 11). Les préoccupations des experts ont compté pour 50% dans les avis de la CEP pour la période 2010-2015, versus 60% pour la période 2000-2010.

Un projet de nouveau programme ne saurait être constitué en vase clos, à l'intérieur de l'Université. L'identification des **besoins à combler** – à l'origine de tout nouveau programme – implique en effet une relation avec le milieu, prenant souvent la forme de consultations menées à l'externe.

Cette notion de besoin intervient à deux niveaux différents dans la préparation d'un dossier de nouveau programme. Il s'agit d'abord **d'identifier** des besoins, qu'ils soient clairement exprimés ou non, qu'ils le soient par des voies officielles ou autrement, que ces besoins soient ceux de la société en général ou de groupes plus spécifiques.

Selon plusieurs auteurs, dont M. A. Nadeau et M. Vaillancourt, la notion de **besoin** est liée à un écart entre une situation actuelle, considérée comme insatisfaisante, et une situation future, considérée comme idéale. Appliqué au monde de l'éducation, le besoin de formation résulte donc de l'écart entre les caractéristiques de la situation analysée et partant, de la population étudiante ciblée (les *intrants*) et les compétences attendues chez les diplômés (les *extrants*).

Cette analyse des besoins est d'ordre macroscopique et sert à justifier la mise en place d'un nouveau programme, dont les futurs diplômés contribueront à satisfaire les besoins identifiés.

Le second niveau d'analyse des besoins a un caractère plus analytique. Il s'agit, à partir d'une population ciblée, **d'analyser** le plus exactement possible les attentes (les besoins) de formation ou de perfectionnement, puis de mettre

en relation ces attentes avec les objectifs, les contenus et les activités du programme proposé.

Compte tenu de la diversité des situations et des domaines, il n'existe pas, *a priori*, de démarche unique en matière de définition et d'analyse des besoins. Les promoteurs doivent donc élaborer leur propre démarche, en s'inspirant de celle qui leur est proposée dans les pages suivantes. Toutefois, quelque soit la démarche choisie, elle doit comporter un degré suffisant de **rigueur**, de **validité** et de **fidélité**, comme toute démarche qui se veut scientifique. De plus, l'analyse des besoins doit pouvoir s'effectuer à l'intérieur de limites financières raisonnables.

L'analyse des besoins vise à établir la **pertinence** du programme proposé, c'est-à-dire à démontrer l'adéquation du programme aux besoins scientifiques, socio-

économiques, systémiques et institutionnels qu'il entend combler. Il est à noter que l'importance relative de chacun des aspects de l'analyse des besoins – pertinences scientifique, socio-économique, systémique et institutionnelle – varie considérablement d'un programme à l'autre, en fonction des caractéristiques du programme (programme de grade, programme professionnel, etc.). Ainsi, **tout en couvrant tous les aspects de l'analyse des besoins**, il convient d'insister davantage sur :

- la pertinence socio-économique, dans le cas des programmes de grade (baccalauréats, maîtrises et doctorats), des programmes courts et des DESS ayant une orientation professionnelle ;
- la pertinence scientifique, dans le cas des programmes de grade (baccalauréats, maîtrises et doctorats) ayant plutôt une orientation disciplinaire, ou axés sur la recherche et la création.

2.3.1 Pertinence scientifique

Dans le cadre d'une analyse des besoins en vue de la création d'un nouveau programme d'études, il convient d'abord de démontrer que le champ d'études du nouveau programme est d'un intérêt manifeste du point de vue scientifique ou culturel et qu'il se situe dans le courant scientifique ou culturel contemporain. En d'autres mots, le programme d'études proposé devrait favoriser le développement des connaissances dans un **domaine en émergence** ou s'inscrire à l'intérieur d'une approche ou d'un courant de pensée déjà bien développé, mais pour lequel il n'existe actuellement **peu ou pas de programmes de formation**, à l'UQAM ou au sein du réseau universitaire québécois.

L'existence d'un organisme public ou parapublic (fondation, institut, centre de recherche) ou d'un groupe de recherche oeuvrant dans le domaine concerné témoigne généralement de la pertinence du champ d'études proposé. À titre d'exemple, mentionnons l'Institut de Technologie de l'Information (ITI), l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), le Groupe de recherche sur l'éducation des mammifères marins (GREMM), etc.

La meilleure façon d'établir la pertinence scientifique du champ d'études proposé consiste à effectuer une **revue de la littérature**. Ceci permettra de :

- définir le champ d'études en tant qu'objet de recherche ou de création ;
- définir ses principales caractéristiques (concepts, principes, méthodes, etc.) ;
- retracer son évolution ;
- définir ses axes de développement actuels et futurs ;
- situer le programme d'études proposé dans le cadre de ces axes de développement.

On peut commencer en consultant les **revues scientifiques** consacrées à des domaines liés au champ proposé ou connexes à celui-ci. Dans certains cas, faute de revues spécialisées, on peut y trouver des articles pertinents quant à des domaines d'études ou des axes de recherche émergents. De la même façon, des **actes de colloque** peuvent témoigner de l'existence de thématiques de recherche ou de création particulières, originales ou novatrices.

Les sites essentiels

- Portail du gouvernement du Québec
Ministères, associations, organismes divers
<http://www.gouv.qc.ca/FR/VotreGouvernement/Pages/MinisteresOrganismes.aspx>
- Gouvernement du Canada
Ministères et organismes
<http://www.canada.ca/fr/gouvernement/min.html>
- Université du Québec
Répertoire des organismes subventionnaires
<http://www.uquebec.ca/decsr/autres.liens.html>
- Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation
<http://www.stic-csti.ca/eic/site/stic-csti.nsf/fra/accueil>
- Archives du Conseil de la science et de la technologie (CST)
<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/recherche-et-innovation/>
- Répertoire de la recherche publique du Québec
<http://www.repertoiredeschercheurs.ca/ifd/?locale=fr>
- Scholarly Societies Project
Répertoire des sociétés savantes dans le monde
<http://www.lib.uwaterloo.ca/society/overview.html>
- TriUniversity Group of Library
Recension des revues électroniques
<http://www.tug-libraries.on.ca/>
- Bibliothèques de l'UQAM
Où trouver des thèses et des mémoires de maîtrise ?
<http://www.bibliotheques.uqam.ca/>

À ces sources d'information peuvent s'ajouter des **bulletins**, **revues** ou **rapports** publiés par des associations (ex. Association des biologistes du Québec), des sociétés (ex. Société des études médiévales du Québec) ou des ordres professionnels (ex. Ordre des administrateurs agréés du Québec), faisant état de recherches individuelles ou collectives menées dans le champ d'études concerné.

On peut ensuite consulter les documents – énoncés de principes, politiques, plans d'orientation, études, rapports, etc. – publiés durant les dernières années par les différents **ministères**, **conseils de recherche**, **agences gouvernementales**, **tables de concertation** et autres **organismes publics ou privés**. Citons, à titre d'exemples, le Plan stratégique 2014-2017 du FQRNT

(<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/le-frqnt/plan-strategique>), le Plan stratégique 2014-2017 du Fonds de recherche Société et culture (<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/le-frqsc/plan-strategique>), le Plan stratégique 2016-2019 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
(https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/strategies/plan_strategique_2016-2019/plan_strategique_mesi_16-19.pdf), le Plan stratégique du Conseil des arts et des lettres du Québec 2012-2016 (<https://www.calq.gouv.qc.ca/a-propos/politique-et-plans-daction/plans-daction/plan-strategique/>)

La liste des **projets de recherche subventionnés** par les principaux conseils de recherche fédéraux (CRSNG, CHRH, IRSC, FCI) et provinciaux (FQRNT, FQRSC, FRSQ) peut également servir à identifier des champs de recherche ou de création novateurs, directement en lien avec le champ d'études proposé. Ces informations sont d'ailleurs facilement disponibles à partir des sites web des organismes et conseils subventionnaires (*cf.* encadré page précédente). On peut aussi effectuer une recherche semblable à propos des projets de recherche subventionnés dans les autres pays, par exemple, aux Etats-Unis (National Science Foundation (NSF), National Endowment for the Humanities (NEH), etc.) ou en Grande-Bretagne (Arts and Humanities Research Board (AHRB), Engineering & Physical Sciences Research Council (EPSRC), etc.), afin de comparer les différents axes de recherche ou de création développés au Canada et à l'étranger.

Finalement, on peut consulter le **répertoire des mémoires et des thèses** présentés dans le réseau de l'Université du Québec, dans les autres universités québécoises et canadiennes, ainsi que dans d'autres pays, afin de démontrer la pertinence du champ d'études dans un contexte de formation universitaire.

2.3.2 Pertinence socioéconomique

Lié au marché du travail, cet élément d'opportunité consiste à faire la preuve qu'il existe un besoin de personnes diplômées de ce type de programme et que le nouveau programme pourra attirer des candidats potentiels dès son ouverture. **C'est l'une des sections les plus importantes du dossier de création, surtout au moment crucial de l'évaluation de la pertinence du programme par le Comité**

Dans le cas des programmes de **cycles supérieurs**, la pertinence socioéconomique et la pertinence scientifique sont fortement liées. En effet, comme le rappelait en octobre 2001 l'Association canadienne pour les études supérieures, « la production de diplômés hautement qualifié, détenteurs de maîtrises et de doctorats constitue une part essentielle de l'économie de la société du savoir. »

Former des têtes bien faites pour l'économie du savoir : Baliser le chemin vers le succès,
octobre 2001, p. 2.

des programmes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Pour ce faire, il convient de procéder à un examen de l'évolution récente de l'emploi des diplômés à l'aide des données du recensement, des *Relances* du MEES, ou d'informations fournies par les associations ou corporations professionnelles. On doit aussi témoigner des perspectives

d'emploi au Québec et au Canada. On doit ensuite faire état des demandes d'employeurs éventuels et de comparaisons entre la situation de l'emploi au Québec et dans des régions similaires. Le cas échéant, on doit démontrer que les diplômés pourront avoir accès à l'ordre professionnel pertinent. Et finalement, on doit démontrer qu'il existe un bassin de recrutement suffisant qui justifie l'ouverture du programme.

En d'autres mots, cette section doit répondre aux questions suivantes :

- Le secteur d'activité de la discipline est-il déclaré prioritaire ou en expansion par des associations ou corporations professionnelles, par des organismes privés ou publics, par des ministères ?
- Quelles sont les lacunes observées actuellement chez les diplômés des programmes existants ?
- Quels sont les besoins spécifiques des employeurs pour les futurs diplômés de ce programme ?
- Quels sont les débouchés offerts par le marché du travail aux diplômés du programme projeté sur les plans régional, national et international ?

- Quels sont les principaux employeurs des diplômés de ce programme ?
- Quel apport véritable les diplômés de ce programme apporteront-ils à la société québécoise en réponse à des besoins spécifiques régionaux ou nationaux ?
- Quel a été l'apport des professionnels de la discipline au cours des dernières années et quelles sont les perspectives d'avenir ?

Le texte doit fournir une synthèse des études, analyses et différentes démarches effectuées visant à démontrer le **besoin de formation** et le **bassin de recrutement** du nouveau programme, incluant des **prévisions d'effectifs** et **une simulation des inscriptions au programme sur cinq (5) ans**.

On distingue généralement trois phases à l'élaboration de cette synthèse : une phase d'**exploration**, une phase d'**élaboration** et une phase de **validation**. La première phase, comme son nom l'indique, consiste à identifier des besoins de formation auxquels pourra répondre le nouveau programme. La deuxième phase correspond à l'élaboration d'un projet de programme en fonction des besoins identifiés (objectifs, contenus, structure, activités). La troisième phase vise finalement à valider le programme auprès de certaines personnes ou de certains groupes de personnes, en vérifiant l'adéquation des objectifs, contenus et activités du programme aux besoins de formation.

(1) Phase d'exploration

On commence généralement cette phase par une **revue de la littérature**. Ici encore, les documents publiés par les différents ministères, conseils de recherche, agences gouvernementales, corporations professionnelles et autres organismes publics ou privés peuvent s'avérer très utiles pour démontrer le **manque actuel ou futur de personnel qualifié dans le champ d'études concerné**.

On y retrouve, par exemple :

- des statistiques relatives aux différentes professions auxquelles donnerait accès le nouveau programme ;
- le taux de placement dans ces différentes professions ;

- l'évolution du salaire de ces professions ;
- les caractéristiques socio-économiques des personnes occupant ces professions ;
- les perspectives d'emploi au sein de ces différentes professions.

Ces données constituent une excellente base d'analyse en vue de la phase d'élaboration du programme. On trouve également des informations pertinentes dans les publications d'organismes ou d'entreprises vouées aux thèmes de la formation et du placement de la main-d'œuvre. Les parutions des Éditions Jobboom et des Éditions Septembre constituent un exemple intéressant de ce type de publications (ex. *Le Guide de l'emploi en environnement*, édition 2011, des Éditions Jobboom).

Par ailleurs, plusieurs de ces documents peuvent fournir aux promoteurs du programme des renseignements précis quant aux **compétences** exigées dans le cadre de l'exercice d'une profession. C'est le cas, notamment, du portail Emploi-Avenir développé par Ressources humaines Canada et de la plupart des documents ou sites web publiés par les associations ou corporations professionnelles. Certaines de ces associations ou corporations se sont même dotées de chartes de compétences qui définissent les compétences essentielles à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

Finalement, il peut être utile d'analyser **le contenu des offres d'emplois** parues dans les journaux ou les sites spécialisés, notamment au chapitre des exigences qui peuvent être très révélatrices du type de diplômés que souhaitent embaucher les employeurs.

Les sites essentiels*

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Emploi-Avenir
http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi_avenir/emploi_avenir.shtml • Emploi-Québec
http://emploiquebec.net/francais/index.htm • Bureau of Labor Statistics (US)
http://www.bls.gov/ • Institut de la statistique du Québec
http://www.stat.gouv.qc.ca/ | <ul style="list-style-type: none"> • Conseil interprofessionnel du Québec
http://www.professions-quebec.org/ • Ministère de l'éducation du Québec
La Relance à l'université
http://www.education.gouv.qc.ca/references/statistiques/statistiques-de-lenseignement-superieur/enquetes-relance/ • Éditions Septembre
Monemploi.com
http://www.monemploi.com/ma_formation/default.html |
|---|--|

- Statistique Canada
<http://www.statcan.gc.ca/>
 - Conseil supérieur de l'éducation
<http://www.cse.gouv.qc.ca/>
 - Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation
<http://www.stic-csti.ca/eic/site/stic-csti.nsf/fra/accueil>
 - Emploi-Québec
Centre d'étude sur l'emploi et la technologie
<http://www.cetech.gouv.qc.ca/cetech/>
 - Office des professions du Québec
<http://www.opq.gouv.qc.ca/>
 - Jobboom Québec
Section Gestion de carrière
<http://www.jobboom.com/carriere/conseils-carriere/>
- Quelques répertoires de liens...**
- Gouvernement du Canada- Tendances du marché du travail :
http://www.travailleraucanada.gc.ca/pieces_jointes-fra.do?cid=3443
 - Commission des partenaires du marché du travail - Comités sectoriels de main-d'œuvre
<http://www.cpmt.gouv.qc.ca/reseau-des-partenaires/comites-sectoriels.asp>

* Ces sites risquent cependant de s'avérer davantage utiles dans le cas du développement d'un programme de premier cycle que de cycles supérieurs.

(2) Phase d'élaboration

Suite à cette exploration, il est souvent nécessaire, et même souhaitable, de mener des **consultations informelles** avec des collègues, des étudiants potentiels, des employeurs éventuels, des responsables de programmes, etc. Ceci permettra aux promoteurs de rédiger un **projet de programme** (objectifs, contenus, structure, activités), en fonction des besoins exprimés et des opinions recueillies. Ce projet de programme pourra ensuite faire l'objet de consultations plus formelles lors de la phase de validation.

Les promoteurs pourraient toutefois décider, dès la première ou la deuxième phase, de procéder de façon plus formelle dans leur collecte d'informations (*focus group*, sondage, etc.). Ceci serait tout à fait justifié, par exemple, dans les cas où le champ d'études serait totalement novateur, où la profession serait mal définie ou nouvellement reconnue, où le niveau ou le type de programme de formation approprié serait incertain, etc. Dans ces situations, il pourrait même s'avérer utile de soumettre plusieurs projets de programme aux personnes consultées, et de retenir ensuite celui ayant récolté le plus d'adhésions pour la phase ultérieure de validation.

(3) Phase de validation

Cette troisième phase de validation vise à préciser les besoins de formation ou de perfectionnement identifiés, puis à les comparer avec les objectifs, les contenus, la structure et les activités du programme proposé afin d'en vérifier l'adéquation.

Pour ce faire, il convient de procéder par consultations. Celles-ci peuvent prendre diverses formes, mais dans le cadre de la création d'un programme d'études, on utilise le plus souvent :

- les **sondages** : ils permettent d'effectuer des enquêtes dans des conditions contrôlées, sur des échantillons désignés en fonction de caractéristiques particulières ; les sondages procèdent souvent par **questionnaires**, comportant des questions ouvertes ou fermées, ou une combinaison des deux ;
- les **entrevues individuelles** : elles permettent de cibler davantage les attentes des individus interviewés ; l'entrevue semi-structurée, basée sur un guide d'entrevue précisant la liste des thèmes à aborder, permet notamment de s'assurer que tous les aspects de la situation soient abordés tout en laissant la possibilité à la personne interviewée d'exprimer librement sa pensée ;
- les **tables rondes** ou **focus groups** : elles réunissent des personnes ciblées en raison de leur expertise ou de leurs fonctions académiques ou socio-économiques ; les tables rondes ont l'avantage d'être peu coûteuses, de s'inscrire dans un temps relativement court et de favoriser les échanges, en plus de permettre une interaction directe entre les promoteurs et les personnes consultées.

Vous trouverez sur le site web du SSA, à l'adresse <http://www.ssa.ugam.ca> > Nos services > Programmation et réglementation > Procédures relatives aux études > Développement de nouveaux programmes > Fiches techniques, des fiches techniques portant sur l'organisation de ces consultations :

- *Rédiger et administrer un questionnaire ;*
- *Organiser une table ronde.*

Le Service de planification académique et de la recherche institutionnelle (SPARI) peut contribuer à la rédaction et à l'administration de consultations : <http://www.spari.ugam.ca/demandes-ad-hoc.html>

Avant de procéder aux consultations, on doit d'abord déterminer quels programmes actuels donneront accès au nouveau programme : programmes préuniversitaires ou techniques (DEC ou AEC) pour un programme de premier cycle ; baccalauréats, DESS ou maîtrises pour un programme de cycles supérieurs.

Qui devrait-on consulter ? Essentiellement, des **étudiants potentiels** (cf. encadré de gauche) ; des **enseignants** et des **responsables de programme** (surtout au niveau collégial) ; des **représentants du milieu socio-économique** (associations, corporations, syndicats, etc.) ; des **employeurs potentiels** (organismes publics, entreprises privées, etc.) ; des **experts** reconnus dans leur domaine (professeurs, chercheurs en entre-

prise, etc.) ; et toute autre personne dont les compétences ou l'expérience sont jugées pertinentes par les promoteurs.

On peut également consulter certains groupes de personnes (associations, corporations, etc.) en leur demandant de formuler un **avis** sur le projet de programme.

Il s'agit ensuite **1) de faire une synthèse des opinions recueillies**, d'en dégager les principaux consensus et de démontrer comment le programme proposé (initial ou amendé suite aux consultations) répond aux attentes ou exigences exprimées ; et **2) de fournir des prévisions d'effectifs pour le nouveau programme, incluant une simulation des inscriptions sur cinq (5) ans.**

Prévisions d'effectifs

Tout projet de création d'un programme d'études doit faire la preuve qu'il existe pour celui-ci un bassin de recrutement et fournir des prévisions d'effectifs, incluant une simulation des inscriptions sur cinq (5) ans.

Les données quantitatives peuvent être tirées d'études démographiques à caractère général (ex. taux de scolarisation) ou à caractère particulier (nombre de personnes oeuvrant dans tel domaine et susceptibles de rechercher un perfectionnement). Des études de type ponctuel (ex. sondages) sont aussi appropriées. Elles peuvent désormais être réalisées à des coûts raisonnables en raison des récents développements technologiques (site web, courriel, etc.). Si toutefois, les promoteurs n'avaient pas accès à de telles études, ils doivent alors s'en remettre à des appréciations ou des estimations. Si tel est le cas, la préparation de cette section doit tout de même comporter, comme pour l'analyse des besoins, un degré suffisant de **validité** et de **fidélité**. Les lignes qui suivent fournissent un **exemple** de démarche permettant d'estimer les effectifs prévisibles d'un nouveau programme. Les promoteurs peuvent suivre une démarche différente, en autant qu'elle réponde aux critères énoncés précédemment.

- **Quantifier le bassin de recrutement** : si l'analyse des besoins a permis d'identifier de façon précise la population ciblée, soit en termes de programmes d'études, soit en termes de besoins de perfectionnement, on devrait pouvoir établir de façon assez précise le nombre de personnes faisant partie du bassin de recrutement *brut* (ex. nombre de diplômés d'un programme particulier, nombre de membres d'une association ou d'un ordre professionnel quelconque, etc.). Par exemple, dans le cas d'un programme pour lequel les diplômés d'un DEC en Sciences de la nature de la région montréalaise constituerait la population ciblée, on commencerait par déterminer le nombre de diplômés par année de ce programme préuniversitaire, soit 6 160 au Québec. On conserverait ensuite de ce nombre les diplômés de la grande région montréalaise (48 % ou 2 952 étudiants), puis les étudiants susceptibles de s'inscrire

On peut avoir recours à différentes sources de données, dont celles fournies par la Direction de la recherche, de la statistique et des indicateurs du ministère de l'Éducation du Québec à l'adresse <http://www.education.gouv.qc.ca/refere-nces/statistiques/indicateurs-de-education/> et plus particulièrement les numéros du *Bulletin statistique de l'éducation*. Les statistiques utilisées dans l'exemple cité ont été tirées de ces sources.

dans un programme de baccalauréat (taux de passage de 90.3 %¹), ce qui nous ramènerait à une population *brute* de 2 657 étudiants.

- **Estimer le recrutement réel** : à partir des données brutes, on doit ensuite tenter d'estimer la proportion de la population intéressée par le nouveau programme, en se basant sur des indicateurs statistiques ou sur des données recueillies lors de sondages ou de tables rondes. Dans l'exemple donné ci-dessus, si un sondage effectué auprès des étudiants concernés avait démontré que 2 % des étudiants étaient intéressés à s'inscrire au nouveau programme, on pourrait alors estimer le nombre d'inscriptions à environ 60 par année. Autre

Dans le cas d'un nouveau programme de **cycles supérieurs**, on aurait plutôt recours à des statistiques de l'UQAM (à l'adresse <http://www.spari.uqam.ca>) ou du ministère de l'Éducation du Québec (Direction de la recherche, des statistiques et de l'information à l'adresse <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=statistiques> .

exemple : un sondage pourrait avoir appris aux promoteurs d'un programme de DESS que 30 % des personnes de moins de 40 ans exerçant une profession dans le domaine d'études concerné seraient intéressées à s'inscrire au programme dans un horizon de 5 ans ou moins. Si 400 personnes correspondaient à ce profil dans la région montréalaise, selon Statistique Canada, on pourrait donc s'attendre à environ 80 nouvelles inscriptions au programme à chaque année, pour les cinq prochaines années. Mais, si on suppose également que 80 % de ces personnes avaient en outre indiqué qu'elles opteraient pour un régime d'études à temps partiel, on estimerait plutôt à 16 le nombre d'étudiants s'inscrivant au programme dans un régime d'études à temps complet et à 64 celui des étudiants s'inscrivant dans un régime d'études à temps partiel.

- **Établir une simulation des inscriptions sur cinq (5) ans** : on doit ensuite reporter ces données dans un tableau, en tenant compte, pour les réinscriptions, du taux d'abandon probable au programme d'après les taux d'abandon à des programmes semblables au sein d'une Faculté ou de l'UQAM. Ces informations se trouvent facilement sur le site du SPARI. Le tableau suivant a été produit à partir des prévisions du premier exemple fourni plus haut (en supposant qu'il n'existe qu'un seul régime d'études permis, soit un cheminement à temps complet).

¹ Pourcentage des diplômés du programme de formation préuniversitaire en sciences de la nature qui s'inscrivent dans un programme de formation universitaire (MEQ, « Cheminement scolaire : du collégial à l'université », *Bulletin statistique de l'éducation*, no 28 (juin 2003), p. 7).

La **première rangée** du tableau donne le nombre de nouvelles inscriptions par année, soit 60.

La **deuxième rangée** indique le nombre approximatif de réinscriptions des étudiants provenant des cohortes précédentes, calculé en fonction des taux d'abandon **cumulatifs** des étudiants à temps complet des programmes de baccalauréat de la Faculté des sciences, soit 7 % après 1 an (4 abandons) ; 17 % après 2 ans (10 abandons) ; 24 % après 3 ans (14 abandons) ; et 32 % après 4 ans (19 abandons). À partir de la 4^e année, on doit toutefois retrancher du nombre de réinscrits ainsi calculé le nombre de diplômés.

La **troisième rangée** indique le nombre approximatif de diplômés, calculé en fonction des taux de diplomation des étudiants à temps complet des programmes de baccalauréat de la Faculté des sciences, soit 56 % après 3 ans et 62 % après 4 ans.

Finalement, la **dernière rangée** montre le nombre approximatif total d'étudiants inscrits au programme (nouveaux et anciens).

Année	2004-2005 1 ^{ère} c.	2005-2006 2 ^e c	2006-2007 3 ^e c.	2007-2008 4 ^e c.	2008-2009 5 ^e c.
Nouveaux inscrits	60	60	60	60	60
Réinscrits		56 1 ^{ère} c. : 56	106 2 ^e c. : 56 1 ^{ère} c. : 50	118 3 ^e c. : 56 2 ^e c. : 50 1 ^{ère} c. : 12	122 4 ^e c. : 56 3 ^e c. : 50 2 ^e c. : 12 1 ^{ère} c. : 4
Diplômés				34	37
Total des inscriptions	60	116	166	178	182

Le tableau démontre ainsi que, lorsqu'il aura atteint son rythme de croisière, le programme devrait compter environ 182 étudiants par année. Si le programme avait comporté un **cheminement à temps partiel**, il aurait fallu en tenir compte également dans le tableau de prévisions des effectifs (données distinctes ou présentation des inscriptions selon les EETC).

2.3.3 Pertinence systémique

Cet aspect de l'analyse des besoins considère la situation du projet de programme par rapport aux programmes qui existent déjà, au Québec et ailleurs, dans les différentes institutions et aux divers cycles d'études.

Il convient ici de faire les liens avec les programmes antérieurs, en tenant compte des objectifs atteints ou des compétences acquises par les étudiants dans le cadre de ces programmes. Ces informations serviront notamment à établir les conditions d'admission au programme et à prévoir des modalités de reconnaissances d'acquis, s'il

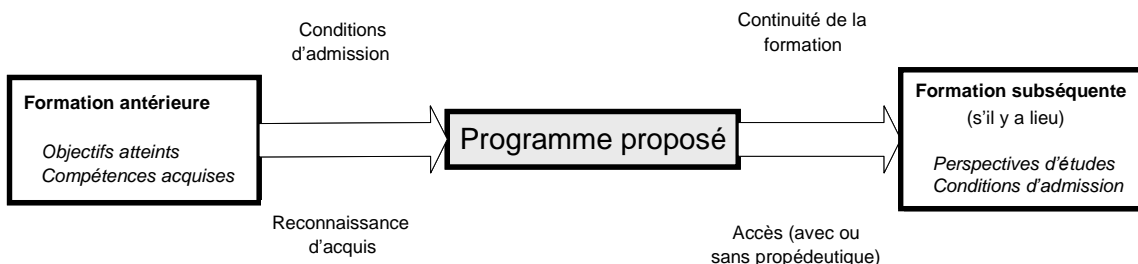
« le fait d'avoir complété et obtenu un diplôme d'études collégiales techniques (trois ans) peut donner lieu à des exemptions ou à des intégrations jusqu'à un maximum de quinze crédits. Selon les règlements adoptés par les conseils académiques, un maximum de trente crédits peut être reconnu pour les programmes identifiés à cette fin, sous réserve de l'article 6.4. Cela peut aussi donner lieu à des substitutions. »

Règlement no 5, article 6.3c)

y a lieu.

Inversement, on doit indiquer quels sont les programmes auxquels aura accès l'étudiant diplômé du programme proposé, en démontrant la continuité entre les différents cycles d'études.

Schéma 2 : Continuité de la formation aux différents cycles d'études



Il faut ensuite vérifier s'il existe des **programmes similaires** offerts par d'autres universités, **ailleurs au Québec, ailleurs au Canada et ailleurs dans le monde** (si le programme est particulièrement novateur ou s'il comporte un profil international). Si c'est le cas, il faut démontrer que le programme proposé se distingue de ceux-ci, soit par ses axes disciplinaires, ses objectifs de formation, ses approches pédagogiques ou sa population ciblée. Si non, il faut montrer que le programme proposé occupera un **créneau original** au sein du réseau universitaire québécois, ou même canadien, ou

qu'il constitue un **enjeu important** quant au développement académique ou scientifique de l'UQAM, en regard d'une **situation de compétition** au sein des universités pour ce même programme d'études (par exemple, dans le cas où tous les diplômés d'un programme de maîtrise de l'UQAM devraient poursuivre leurs études de doctorat dans une autre université).

En termes de documentation, on peut consulter les **annuaires** des autres universités, des **études sectorielles**, des **rapports** d'associations professionnelles, etc.

L'existence de programmes similaires offerts dans les universités anglophones du Canada ou des États-Unis, et tout particulièrement dans les grandes universités de prestige, contribue à rehausser la crédibilité du projet.

Les sites essentiels

- Universités Canada
Recherche de programmes d'études (universités canadiennes)
<http://www.etudesuniversitaires.ca/trouver-un-programme/>
- Éducation Québec
Formation collégiale
<http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/enseignement-superieur/formation-collegiale/programmes-detudes-preuniversitaires/>
- Association of American Colleges and Universities
<http://www.aacu.org/>
- Peterson's Education Portal
Recherche de programmes d'études dans les universités américaines
<https://www.petersons.com/>

2.3.4 Pertinence institutionnelle

Ce quatrième et dernier aspect de l'analyse des besoins porte sur l'articulation entre le projet de programme et la mission, les orientations et les ressources de l'Université. Les orientations sont celles que l'on retrouve habituellement dans les **documents de planification stratégique des départements, des Facultés et de l'Institution**. Ces documents fournissent des indices quant à l'importance des ressources disponibles ou à acquérir, compte tenu du fait que le projet se situe dans un domaine où le département, la Faculté ou l'Université a développé une compétence, a acquis une expérience ou compte le faire. Il convient donc de s'interroger sur :

- l'insertion du nouveau programme au sein de la programmation de l'UQAM (incluant les impacts prévisibles sur les programmes existants) ;
- l'insertion du nouveau programme au sein des activités de recherche de l'UQAM (départements, centres de recherche, chaires, instituts, etc.) ;
- les développements ultérieurs possibles (ex. développement à moyen terme d'un DESS suite à la création d'un programme de maîtrise, ou l'inverse) ;
- le développement ou la consolidation de collaborations interinstitutionnelles (s'il y a lieu) ;
- l'intégration dans le projet de programme de nouvelles problématiques liées à la dimension interculturelle, la formation internationale, la formation documentaire, la maîtrise de l'outil informatique, les nouvelles technologies, l'éthique, etc.

Sites institutionnels - UQAM

- *Plan stratégique 2015-2019*
<https://planstrategique.uqam.ca/>
- *Orientations stratégiques de la recherche et de la création 2014-2019*
<http://www.uqam.ca/vrrc/rapports/planstrat2008.pdf>
- Plan stratégique de faculté, par exemple celui de la Faculté des arts
<http://arts.uqam.ca/faculte/mission-et-orientations.html>

En résumé, cette section doit expliquer comment le programme proposé pourra contribuer au **développement** des départements et des Facultés et au **rayonnement** de l'Université.